

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 3005 - Mercredi 20 Septembre 2017 - Prix : 200 Fc

SANTÉ PUBLIQUE

Vers l'éradication de la filariose



A Ouani Anjouan, hier mardi a été lancée la deuxième campagne de traitement de masse contre la filariose lymphatique dont la prévalence est aujourd'hui estimée à 0,4% contre 4,3% en 2001.

LIRE PAGE 3

ASSISES NATIONALES SUR LES 42 ANS D'INDÉPENDANCE

Les contours se dessinent

LIRE PAGE 3

**Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Septembre 2017**

Lever du soleil:

06h 01mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 04h 49mn

Dhouhr : 12h 05mn

Ansr : 15h 18mn

Maghrib: 18h 06mn

Incha: 19h 20mn



LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Un cheminement axé sur l'action

La treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP 13 de la Convention) s'est tenue à Ordos, en Mongolie intérieure, en Chine, du 6 au 15 septembre 2017.

Environ 1 200 participants se sont réunis pendant 10 jours et ont adopté quelques 37 décisions des points de l'ordre du jour liés à la désertification, à la dégradation des sols, à la sécheresse, à la neutralité de la dégradation des sols (LDN), à l'alignement des objectifs de la Convention et des programmes d'action des parties avec les Objectifs du développement durable des Nations Unies (ODD).

Au cours du segment de haut niveau tenu les 11 et 12 septembre, les tables rondes ministérielles ont

abordé les thèmes intitulés «Dégradation des terres: un défi pour le développement, la prospérité et la paix», «La sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière: alerte précoce et au-delà» et «neutralité de la dégradation des sols». Le segment de haut niveau comprenait également des dialogues avec des représentants d'organisations de la société civile (OSC), des gouvernements locaux et du secteur privé.

Les deux organes subsidiaires de la CCD, le Comité de la science et de la technologie (CST) et le Comité pour l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) se sont réunis parallèlement à la Conférence des Parties. Le CST a négocié six décisions pour l'examen de la COP, y compris la coopération avec d'autres groupes et organes scientifiques intergouvernementaux, améliorant l'efficacité de l'interface science-politique et favorisant l'analyse, la diffusion et l'accessibilité des



meilleures pratiques et le Centre de connaissances de la Convention.

Le CRIC a également négocié six décisions concernant notamment l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies par le biais de programmes d'action nationaux pour atteindre les objectifs de la Convention à la lumière de l'objectif 15.3 de l'Agenda

2030 pour le développement durable, de la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Convention.

La Conférence des Parties a délibéré et adopté des décisions clés concernant l'Agenda pour le développement durable de 2030 et ses implications pour la CLD, le futur cadre stratégique de la Convention, la

mise en œuvre effective de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional et reliant les connaissances scientifiques à la prise de décision.

Les participants ont quitté le Centre international d'expositions d'Ordos, avec dans leur tête les discours de la secrétaire générale de la CNUCLD, Monique Barbut a dit : «Prenez des mesures audacieuses pour la Convention. Nous avons maintenant un cheminement clair, axé sur l'action!»

La CNUCLD est considérée comme étant la pièce maîtresse des efforts fournis par la communauté internationale dans le cadre de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres dans les zones arides. Pour rappel, la Convention a été adoptée le 17 juin 1994 et est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. Elle compte aujourd'hui 195 parties dont l'Union des Comores.

Mmagaza

DON DE RIZ JAPONAIS

Une nouvelle cargaison attendue à Moroni le 25 septembre

La cargaison de riz du Don japonais est attendue aux Comores, le 25 septembre. Selon Omardine Mohamed, responsable commercial de l'office national d'importation et de commercialisation du riz (ONICOR), toutes les dispositions en termes d'organisation et de mobilisation de leurs équipes ont été prises pour « assurer les missions de déchargement, d'emmagasinage, de distribution et de commercialisation ». Le sac de 30 kg sera vendu à 8.500 francs comoriens et à 300 le kilo.

Cela fait presque 9 ans que nous recevons chaque année une cargaison de ce don. Elle nécessite un important dispositif de sécurité puisque le déchargement se fait en vrac. La marchandise n'est plus containerisée comme le riz de l'ONICOR », a-t-il dit. « La quantité de la cargaison du don japonais varie tous les ans entre 2.000, 3.000 ou 4.000 tonnes. Elle n'est plus

intégrée dans l'élaboration de notre plan de prévision annuelle mais nous gérons cette cargaison avec notre carnet d'adresse des clients », a poursuivi Mr Omardine Mohamed tout en précisant que « cette quantité est très insignifiante par rapport à nos 50.000 tonne de riz ONICOR ».

« L'absence de cette cargaison n'aurait aucune incidence dans l'approvisionnement annuel de l'ONICOR puisqu'il s'agit là d'une quantité de consommation de quelques trois semaines maximum », le responsable commercial a aussi tenu à rassurer la population qu'aucune hausse du prix du riz n'a été envisagée.

« L'été 2017 a connu un nombre record de célébrations de Grand Mariage (Mashuhuli) partout dans le pays. On s'en est bien sorti car aucune pénurie n'a été enregistrée. On peut s'en féliciter mais c'est surtout le fruit d'un model de management pragmatique mis en place par la nouvelle Direction qui se montre de plus en plus

prévoyant », a renchéri Omardine Mohamed.

L'ONICOR aurait anticipé les choses en constituant ce stock nécessaire mais avance qu'il faudra que la société publique se dote des infrastructures (entrepôts ou grands magasins) de stoc-

kage. « Il s'agit là d'une nécessité absolue, c'est presque une question de sécurité nationale. Raison pour laquelle ce projet fait partie des priorités de notre plan de redressement à l'horizon 2021 », a-t-il conclu. A noter que contrairement à ce qui a été répandu

dans la rue, aucune hausse des prix du riz ordinaire de l'ONICOR n'a été prévue. « Nous n'envisageons pas de rehausser le prix du riz. C'est de l'into », a insisté le responsable commercial.

Al-hamdi A. Hamdi

TRANSPORT AÉRIEN

Le Syndicat des travailleurs de l'ASECNA demande la libération de leurs deux agents

Depuis dimanche, deux agents de l'ASECNA se trouvaient aux mains de la gendarmerie pour « insubordination ». Lundi dernier, le dossier a atterri à la justice. Et le syndicat des travailleurs de l'ASECNA demande leur libération immédiate et la poursuite des vrais responsables.

Deux agents de l'ASECNA ont été arrêtés depuis dimanche dernier. Leur tort est d'avoir appliqué les procédures en vigueur relatives à la facturation au comptant. Le Syndicat des Travailleurs de l'ASECNA des Comores (STAC) et les représentants des Comores à l'organe communautaire de concertation et négociation dénoncent d'une seule voix l'arrestation « abusive » de leurs deux collègues. Ils demandent aujourd'hui leur libération immédiate.

« Ce sont deux simples agents

qui ont exécuté des ordres. S'il y a des personnes à arrêter et à poursuivre, ce ne sont pas eux », déclare Aboubacar Saïd Fazul, le secrétaire général du STAC. Les travailleurs de l'ASECNA ont beaucoup insisté sur l'application stricte des procédures de l'ASECNA mais aussi du manque de responsabilité.

« On reconnaît qu'il y a eu des instructions mais de manière verbale or cela ne suffit pas pour garantir la sécurité de l'agent. Aucune instruction écrite n'a été donnée aux agents en question, conformément à la procédure en vigueur », poursuit-il, avant d'ajouter que « ce n'est pas la première fois que ce genre de problème survient. Mais on n'a vu aucun responsable venir faire une décharge et résoudre le problème rapidement ».

Le syndicat des travailleurs de l'ASECNA regrette aussi la tournure des événements. Il estime que l'affaire aurait dû rester au niveau interne à l'ASECNA et passer devant le

conseil de discipline mais pas au tribunal. « Pas mal d'étapes ont été brouillées. Pour avoir désobéi à un ordre du chef, nos deux agents devraient passer devant le conseil d'administration, mais pas à la gendarmerie durant deux jours. C'est trop », soutient le secrétaire général du STAC. A la fin, ces travailleurs de l'ASECNA ont fait savoir que chaque acte a des procédures à poursuivre et que chaque agent a sa fiche d'activité.

« Moi je ne vais pas dire qu'ils ont bien fait. Mais chaque chose doit avoir une traçabilité et dans cette situation, ce n'est pas le cas », lance Moinahadjia Cheikh, la représentante du personnel. Le STAC est toujours dans l'attente d'une réponse du vice-président en charge des transports pour leur libération. Et du côté du parquet de la République, le dossier a déjà atterri mais n'est pas encore traité.

Mohamed Youssouf



Omardine Mohamed responsable commercial de l'ONICOR

SANTÉ PUBLIQUE

Vers l'éradication de la filariose

A Ouani Anjouan, hier mardi a été lancée la deuxième campagne de traitement de masse contre la filariose lymphatique dont la prévalence est aujourd'hui estimée à 0,4% contre 4,3% en 2001.

Après la toute première campagne contre la filariose en 2001, le pays est passé

d'une prévalence de 4,3% à 0,4%, en l'an 2007. Un résultat prometteur mais qui ne fait pas encore la satisfaction totale des autorités et partenaires à la santé, principalement l'OMS. En effet, lors de la cérémonie de lancement de cette deuxième campagne, les interventions ont été axées sur la mobilisation en masse de toutes les parties prenantes.

L'Organisation mondiale de la

santé (Oms) qui appelle à une sensibilisation « rigoureuses » de la population va jusqu'à interpeller les chefs des villages. Pour l'OMS, ces derniers auront « un rôle prépondérant à jouer en appuyant les agents distributeurs des médicaments qui seront dans les quartiers ». Il faut dire que la campagne de ce traitement combiné contre la filariose et le géohelminthiases (infections transmises par des œufs présents

dans les excréments humains, qui contaminent le sol là où l'assainissement laisse à désirer, Ndlr) commence dès aujourd'hui pour que la prise des médicaments se fasse entre le 26 et 28 de ce mois.

Le vice-président en charge de l'aménagement du territoire qui assure l'intérim du chef de l'Etat, le gouverneur d'Anjouan aussi sont tous deux intervenus tout en restant au diapason de l'événement

: la sensibilisation. Deux passages de traitement sont prévus pour 2017 et 2018. Des mesures de prévoyance seront mises en place à travers des sites sentinelles afin, selon l'OMS, de s'assurer par des approches scientifiques avérées que la transmission de la filariose est interrompue.

Toufé Maecha,
depuis Ouani Anjouan

ASSISES NATIONALES SUR LES 42 ANS D'INDÉPENDANCE

Les contours se dessinent

L'organisation des Assises sur pour le bilan de 42 ans d'indépendance commence à prendre forme, après la publication d'un décret portant mise en place du comité chargé de piloter les travaux. Une bonne nouvelle, font savoir certaines figures politiques et de la société civile de la place.

Le contour des Assises nationales visant à faire le bilan des 42 ans d'indépendance et les 15 ans de la présidence tournante commencent à se dessiner, après la publication d'un décret portant création du comité de pilotage des Assises nationales (Cpan). Un comi-

té composé de 45 membres dont 10 représentants des institutions étatiques, 13 pour les partis politiques, 12 pour le mouvement du 11 août, 8 représentants de la société civile et enfin deux représentants de Mayotte.

« La signature du décret confirme la volonté du gouvernement de participer à ces Assises nationales. Une participation active tant dans l'organisation que dans le financement », a indiqué Hamidou Mhoma patron de l'imprimerie Graphica pour qui le nombre n'est pas pléthorique pour décider dit-il, de l'avenir de 800 000 âmes.

Ce président de l'Actic (Association des consommateurs des Tics) pense qu'il est important de faire un bilan sans concession de ces

42 années. Pour identifier les responsabilités des uns et des autres dans la situation que connaît le pays aujourd'hui. « Une opération vérité et réconciliation est nécessaire sinon on risque de nous mentir », fait-il observer.

Même réaction pour Mohamed Ali Dia, ancien candidat à la dernière élection présidentielle, qui a tenu à rappeler que dans le cadre de son programme politique son mouvement « Komor ya lewo na messo » avait prévu une fois élu à la magistrature suprême, de tenir les assises dans le dernier semestre de 2016.

« Aujourd'hui le président Azali Assoumani est élu et a adopté le projet des assises. Alors ça va de soit que je le soutiens pour qu'enfin nous

arrivions à faire le bilan de la gouvernance de notre pays sous les différents régimes successifs. Ensuite poser des questions importantes sur l'avenir de notre pays en essayant de poser des jalons pour permettre à ceux qui vont gouverner ce pays de partir sur des bonnes bases », a-t-il fait savoir.

« La difficulté résidera dans l'application des recommandations. Comment faire en sorte que ces dernières soient contraignantes et avec force de loi », relativise Hamidou Mhoma. « A ne pas oublier que le comorien à l'habitude de marcher sur les textes et comment s'y prémunir », a-t-il rappelé. Interrogé sur les craintes exprimées ces derniers temps par certains leaders d'opinion

de la place, M. Mhoma est convaincu qu'elles sont légitimes « mais c'est une occasion inespérée de pouvoir nous exprimer sans réserves sur ce qui a marché, ce qui n'a pas marché et sur des recommandations qui feraient sortir le pays de sa léthargie. Je pense que c'est le rendez vous de la dernière chance et nous devons le saisir. »

Pour M. Dia, ancien ambassadeur au Caire, ce qui lui importe c'est le résultat. « D'ailleurs je n'ai pas encore pris connaissance de l'ensemble des membres dudit comité. Je leur fais confiance et on les jugera par le travail fourni ».

Maoulida Mbaé

72^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

Les Comores privées de vote pour une histoire de 876 418 dollars

Les Comores sont privées de vote à l'Assemblée générale des Nations-unies. La cause serait le retard de paiement de ses quotes-parts auprès de l'organisation des Nations-Unies dont le montant minimal est de 876 418 dollars pour l'année 2015-2016.

Dans une lettre datée du 7 septembre 2017 adressée au président de l'Assemblée des Nations-Unies par son secrétaire général Antonio Guterres, il a été informé que quatre pays dont les Comores ne peuvent pas participer au vote de l'Assemblée générale. « Quatre États Membres sont actuellement en retard dans le paiement de leurs contributions au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies », lit-on dans cette lettre publiée dans le site officielle de l'Assemblée de l'Onu.

Que dit cet article 19 : « un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de

l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale, si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées ».

Et de poursuivre l' « Assemblée générale peut néanmoins autoriser ce Membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté ».

Il faut noter que le montant minimal que chacun de ces États doit verser pour ramener ses arriérés en deçà du montant brut de sa quote-part pour les deux années complètes écoulées (2015 et 2016) est de 876 418 dollars américains pour le cas des Comores.

Cela ne fait pas honneur à l'Etat comorien, et le gouvernement devrait vite réparer cet affront, sachant que le président de la République a fait le voyage de New-York à la tête d'une forte délégation.

Maoulida Mbaé

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Le Président | À propos de l'Assemblée | Réunions | Grandes Commissions | Actualité | Documents | Sessions

États Membres en retard dans le paiement de leurs contributions au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies

L'Article 19 de la Charte des Nations Unies dispose qu'un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées.

L'Assemblée générale peut néanmoins autoriser ce Membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté.

Au 7 septembre 2017, tous les États Membres sont autorisés à participer au vote à l'Assemblée générale jusqu'à la fin de la 72e session, sauf les quatre États Membres suivants (voir A/72/380).

1. Comores
2. Guinée-Bissau
3. Sao Tomé-et-Principe
4. Somalie

Informations complémentaires disponibles sur le site du Comité des contributions EN

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication et

Rédacteur en chef

Elhad Said Omar

Rédaction

A. Mmagaza

Maoulida Mbaé

Al-hamdi Abdillah

Mohamed Youssouf

M.I.M Abdou

Toufé Maecha

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Secrétaire de rédaction

Sanaa Chouzour

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Rahamatouallah Youssouf

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

PÉTANQUE : NDZOUANI, TOURNOI DU GOUVERNORAT

Tactiquement, les Apm ont fait la pluie et le beau temps

Le week-end, Mutsamudu a servi d'arène pour l'édition 2017 du « Tournoi du Gouvernorat », en doublettes. Environ 70 compétiteurs, âges confondus et exclusivement masculins, ont partagé cette édition inaugurale. Bien aguerris et fins tacticiens, les athlètes de l'Association de Pétanque de Mutsamudu (Apm) occupent les deux hautes marches du podium, laissant dans leur sillage Bandrani, Mirontsi, Ouani. Dans cette île, la politique du genre tarde à naître dans cette discipline.

Le dimanche 17 septembre 2017, le boulo-drome de la capitale de l'île a accueilli la 1ère édition du Tournoi du Gouvernorat de Ndzhouani. Environ 500 personnes, âges et sexes confondus, dont de hautes personnalités politiques, sportives, reli-

gieuses et de la société civile ont suivi avec grande attention les divers duels en doublettes. L'ouverture officielle de la compétition a été effectuée par une équipe symbolique, constituée par le Maire de Mutsamudu et le Gouverneur de l'île, le docteur Salami.

Contrairement à l'antenne régionale de Ngazidja, où des dames se montrent fascinées par la discipline, la politique du genre paraît désintéresser Ndzhouani et Moili. « On avait des compétitrices. Mais, elles étaient engagées aussi dans d'autres disciplines sportives. Du coup, l'harmonisation du planning posait de sérieuses difficultés. Le 2^e problème, une fois mariée, sous la contrainte du conjoint, elles raccrochent les pochettes de boules. Mais, on n'a pas baissé les bras. On est confiant.

L'intégration d'un groupe féminin fait partie de notre plan d'action », explique Maître Said, le futur champion du tournoi.

Après la phase des poules et le cadrage, les prétendants s'étaient éliminés en huitièmes, quarts, demies, enfin au match de la 3^e place et à la finale, qui avait opposé deux équipes du même club de Mutsamudu : champion, Maître Said/Fred Farid (Apm-Jama) et vice-champion,

Docteur Bijayou/Bakayako-fils (Apm-Bush). Les trophées ont été offerts par le patron de Dar-Nadja lui-même. L'allocution d'encouragement et de remerciement, prononcée par le conseiller technique du Gouverneur, Charkane Francois Zola a gravité autour d'une promesse, tenue par le Docteur Salami pendant la période de campagne. « Le Gouverneur a promis d'être à côté de la jeunesse et



Maître Said

le sport. Ce regroupement rentre dans le cadre de sa préoccupation pour le développement du sport à Ndzhouani. Les portes de son bureau

restent ouvertes à toutes les citoyennes et citoyens. Merci à vous tous ».

Bm Gondet (Ndzhouani)

FOOTBALL : COUPE DE LA LIGUE, NGAZIDJA

Les dinosaures de la D1 se qualifient

Les scores du quart des finales, comptant pour l'édition 2017 de la Coupe de la Ligue, phase régionale, ont respecté la hiérarchie des valeurs. Les représentants de la D1 (Apaches, Elan club, Jacm et Volcan) ont validé leurs tickets pour les demies-finales au détriment respectivement de Fc Male (3-1), Ngaya (4-2), Etoile des Comores (2-0) et de l'Union sportive de Selea (1-0).

La Commission d'Organisation et d'Homologation des matches de Ngazidja a clos le week-end, le marathon vers les demies-finale de la Coupe

de La Ligue. Les équipes estimées moins cylindrées ont quitté la compétition par la pointe des pieds. Face à Apaches club de Mitsamiouli, Fc Male a frôlé ses limites (3-1). Les réalisations sont l'œuvre de Micky Imara (1-0, 20e), Eusobio Ali Kaou (2-0, 35e). Après la réduction du score (2-1), Ali Boina morcèle les ambitions de Fc Male (3-1).

Le buteur Imara commente : « L'adversaire a un niveau faible. Quand on a marqué deux buts, on a un peu relâché. Il s'est réveillé. Et nous, on se ressaisit. La suite, vous la connaissez (3-1) ». Ibrahim Ahamada, coach de Fc Male s'explique : « La défaite ne me surp-

rend pas. J'ai un problème d'effectif. Pour nous, il y a une différence entre une Coupe et le championnat. Notre objectif, c'est de reprendre notre place en D1. On se sacrifie pour réussir une belle saison ».

Pour les autres matches, la hiérarchie des valeurs a été également respectée : Elan club de Mitsoudje # Ngaya de Mde (4-2), Jacm de

Mitsoudje # Etoile des Comores de Noumadzaha-Bambao (2-0), enfin Volcan de Moroni # Us Selea (1-0).

Bm Gondet

UNION DES COMORES
Unité - Solidarité - Développement
UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE
D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE
DES COMORES



جمهورية القمر المتحدة
وحدة - تضامن - تنمية
اتحاد غرف التجارة والصناعة
والزراعة في جزر

COMMUNIQUE UCCIA

Le Chef de l'Etat, SEM AZALI Assoumani, accompagné d'une trentaine de Chefs d'entreprises comoriens, se sont rendus à Maurice, en avril dernier, pour impulser un nouveau dynamisme dans les échanges commerciaux et industriels entre les Comores et Maurice.

Dans ce cadre, une vingtaine d'industriels mauriciens effectuera une mission de prospection d'affaires aux Comores, du 25 au 28 septembre 2017 et vont parcourir les possibilités de nouer des partenariats avec le secteur privé comorien.

Les secteurs concernés sont : le textile, draps, rideaux, uniformes et tapis, PVC plomberie tuyauterie, peinture, quincaillerie, ameublement maison et bureau, Aluminium, imprimerie, boulangerie, snacks, alimentaires, jus, chips, biscuits, céréales, nouilles et pâtes, plastique,

détergents, produits de nettoyage et emballage et packaging.

Au programme deux jours de rencontres Business to Business, **Mardi 26 et Mercredi 27 septembre 2017.**

Les opérateurs économiques du pays sont invités à prendre part à ces rencontres individualisées **aux horaires à leur convenance durant les deux jours.**

Pour ce faire une fiche d'inscription est à retirer, à remplir et à déposer auprès du service communication de l'UCCIA ou des CCIA régionales.

Pour tout renseignement complémentaire appelez le service communication de l'UCCIA au 773 09 58.

Service Communication UCCIA

Calendrier de la 17^e journée (D1), Ngazidja

Mercredi 20 septembre vers 15h 00

A Mitsoudje : Jacm # Coin nord

A Ipvembeni : Asceji # Fc Hantsindzi

A Mitsamiouli : Apaches # Etoile du sud

A Moroni : Bonbon Djema # Enfants des Comores

A Salimani-Hambun : Alizee fort # Volcan

Terrain à déterminer : Ngaya # Elan club

l'abonnement
à La GAZETTE tellement plus simple
Contact 322 76 45 ou 334 33 79